

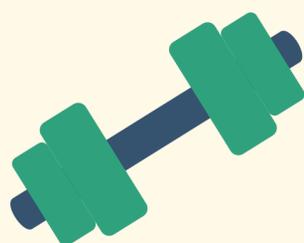
8 juin 2020

En résumé pour les organismes de loisir et de plein air

REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR



SONT MAINTENANT AUTORISÉS:



Pour l'instant, les sports collectifs devront être pratiqués dans un format « entraînement » seulement, sans contact.



Les activités extérieures individuelles et collectives supervisées, comme le yoga et les sorties en plein air guidées, sont aussi permises dès maintenant.



Compétitions locales pour les activités individuelles et à deux.

Rendez-vous sur la boîte à outils Info COVID-19 pour en savoir plus.
<https://www.boiteaoutils-cql.com/infocovid-19>



La distance de 2m s'applique toujours



Restez informés des directives de la santé publique et toujours respecter les consignes d'hygiène en vigueur.



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR